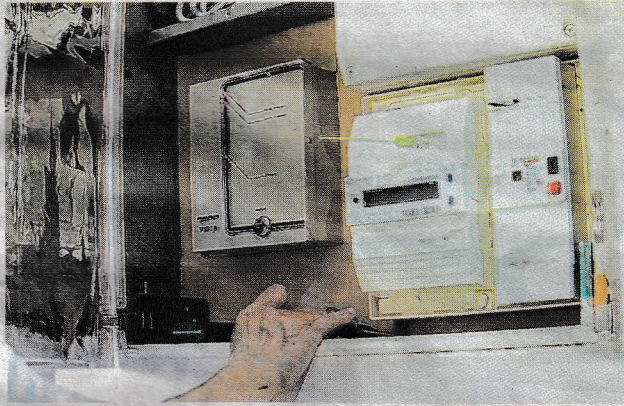


Enedis contraint de remplacer Linky par un ancien compteur

Depuis cinq ans, Simone se battait pour faire reconnaître son état d'électro-sensible lié à l'installation d'un compteur électrique dit intelligent. Elle a obtenu gain de cause après une décision de justice en référé contre le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité.

Troisième étage d'un immeuble valentinois. Simone, 84 ans, ouvre la porte de son appartement décoré avec goût. Depuis quelques jours, elle reprend plaisir à y vivre. Depuis qu'Enedis, contraint par une décision de justice, a dû enlever le compteur Linky qui avait été branché dans le hall de sa résidence.

Initialement, en 2018, Simone n'était pas opposée à l'installation du compteur moderne, mais son état de santé s'est rapidement dégradé. « J'ai une amie qui vient tous les mercredis à 13 h 30. Je mets mes clés dans le boîtier où il y a le compteur. Quand je les prends pour prendre ma voiture, je ne me sentais pas bien puis, dès qu'on arrivait au premier feu rouge, j'allais mieux. Au début, je me suis dit "tu ne sors peut-être plus suffisamment". Mais cela s'est aggravé. Lorsque je rentrais, je prenais une décharge aux yeux. J'ai compris, j'étais électro-sensible. J'ai commencé à écrire à Enedis [le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, ndlr] pour raconter mes symptômes, les maux de tête, le mal aux yeux. On m'a répondu que cela n'avait rien à voir avec le



À Valence, Simone peut à nouveau vivre sereinement dans son appartement. Un compteur électrique traditionnel a été réinstallé à la place du Linky. Photo Le DL/Alfred Farrugia

compteur. Pourtant, lorsque je passais devant, je ne me sentais pas bien. »

Simone était d'autant plus inquiète qu'elle avait subi une intervention grave : « J'ai une pile à l'intérieur de mon cœur. Enedis interrogeait le compteur à minuit, 3 et 7 heures, ça me faisait comme une décharge. Alors, je mettais mon réveil et je quittais l'appartement trois fois par nuit. Mes voisines ont mis des filtres devant leur compteur Linky pour me protéger ».

● **En France, il n'y a que deux professeurs qui peuvent prouver qu'on est électro-sensible**

Après des années de démarches – « on a même tenté une conciliation qui n'a pas abouti » –, Simone et son avocat Jean-Pierre Joseph ont obtenu gain de cause. « Il est formidable. J'ai débuté les démarches en 2018,

ce n'était pas évident. J'ai bataillé pour faire mon dossier, l'association POEM26 [Prévention des ondes électromagnétiques Drôme, ndlr] m'a aidée. En France, il n'y a que deux professeurs qui peuvent prouver qu'on est électro-sensible. Je suis allée à Paris rencontrer le docteur Béatrice Milbert qui a attesté que je suis électro-sensible et qu'il fallait m'enlever le compteur rapidement. »

Son dossier, riche des témoignages de ses proches et de ses voisines, a permis à Simone de remporter une victoire en référé au tribunal de Valence en ce début d'été. Le 10 juillet, un ancien compteur est venu remplacer Linky. « Jour après jour, je me sens mieux. Il faut que les gens sachent qu'on peut y arriver. Ces nouvelles technologies ne doivent pas être utilisées au détriment de notre santé ».

● **Clarisse Abattu**

« Quand des intérêts financiers sont en jeu, le citoyen lambda est méprisé »

« Ce qui m'a marqué dans le dossier de Simone, c'est son âge ». M^e Jean-Pierre Joseph a défendu les intérêts de la Valentinoise et a fait pencher la balance en sa faveur. « Elle a 84 ans. Les personnes âgées, dans le cadre de ce genre d'affaire, sont toujours vulnérables... Enedis n'a aucune compassion pour elles. Ces compteurs Linky fonctionnent avec des ondes pulsées, avec des pics. Simone y était à tel point sensible que, la nuit, elle était obligée de quitter son appartement. » L'avocat grenoblois a du mal à cacher sa colère : « Cela fait plusieurs années que des usagers ont

commencé à lancer des procédures contre Enedis. La justice attend la masse énorme de plaintes déposées pour enfin réaliser qu'il y a une vraie problématique. Quand on détaillait les problèmes de santé, on nous répondait qu'avec les anciens compteurs, il n'y avait aucun problème, que lier les nouveaux [appareils] à des maux de tête était un hasard. Les gens des cités ont été moins patients ; dans certains lieux, ils en ont refusé l'installation. Et Enedis n'a pas fait de problème. »

Jean-Pierre Joseph a donc saisi le juge des référés, une procédure d'urgence. « Enedis

peut certes faire appel de cette décision (on s'y prépare) mais [la société] a déjà fait enlever le compteur, comme signe de sa bonne foi ». D'autres cas similaires existent mais restent rares. L'avocat conclut : « Le compteur, on vous l'impose et ce serait à vous [le client] de prouver qu'il est nocif et non à eux [Enedis] de prouver qu'il est inoffensif ? C'est un comble. Nous n'en serions pas là si nous avions tout de suite appliqué le principe de précaution et ordonné des expertises sur le biologique. Mais quand des intérêts financiers sont en jeu, le citoyen lambda est méprisé ».